

2019- 089

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le VINGT-HUIT MARS à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Etaient présents : L.BISCARRAT – Maire / J.C.AILLOT – GA.FLEURY – G.CLEMENSON – C.MAFFRE – A.DEL BASSO
F.PANZA – M.QUESTA – Adjoints / M.CHRETIEN – H.FAURE – P.RELING – A.SCIACQUA-LERIDON
S.CAPPEAU-FREJABUE – T.VERMEILLE – L.BUFFA – P.BELMONTET – T.FLEGON – P.VERGER –
Conseillers Municipaux

Excusés représentés : G.RATAJEZAK par GA.FLEURY - C.ORTIZ par A.DEL BASSO
S.MOLINET-LECLAIRE par F.PANZA - MC.FOLIO par T.VERMEILLE
S.TRIBOLET par L.BUFFA

Excusés non représentés : L.CHAVANY – PR.MARTIN – E.CRETIN-RAFFET – A.PERIN

Secrétaire de séance : Sonia CAPPEAU-FREJABUE

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – *Directrice Générale des Services qui ne participe pas aux débats*

La séance est déclarée ouverte à 19 h 05.

1° - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Mme Sonia CAPPEAU-FREJABUE en qualité de secrétaire de séance.

2° - DECISION DU MAIRE :

M.VERMEILLE : « Concernant les travaux de la Source, j'ai été surpris, de voir ce plancher en bois. Je pense qu'on aurait pu faire autre chose à moindre coût car on n'est pas une commune très riche. Une crépissette aurait peut-être suffi. »

M. QUESTA : « Ce plancher en bois avait pour but de rehausser pour arriver au niveau de la route et avoir une vue pour surplomber l'eau. Actuellement, il manque les garde-corps ; par la suite, les personnes pourront descendre et s'avancer pour voir l'eau. Je pense que le plancher en bois est écologique. »

M. le Maire : « Est-ce que vous voyez du béton à la place du bois ? »

M. VERMEILLE : « Non pas du tout. Je pensais que la crépissette aurait pu suffire. Cela n'empêchait pas le passage de l'eau. Après nous n'allons pas polémiquer pendant deux heures, ce n'est pas utile. »

M. le Maire : « Pour compléter ce que Martial QUESTA a dit, le bois valorise le lieu car c'est un matériau chaud qui diffère du béton. Ce bois est traité : il vieillira donc bien. Nous avons voulu valoriser ce lieu qui en avait bien besoin. »

M. VERMEILLE : « Je n'ai pas parlé de béton. J'insiste bien sur le fait que je n'ai pas parlé de béton. »

M. le Maire : « Non mais pour moi il y avait un point d'interrogation pour le béton car si on enlève le bois et le goudron, il reste le béton. »

M. QUESTA : « Apparemment, cela a plu à beaucoup de personnes car nous avons eu des retours positifs. »

3° - BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC LA VIA VENAISSIA – ANCIENNE GARE / ABRI VOYAGEURS / MAISON DE GARDE-BARRIERES ET LES ABORDS

M. VERGER : « Cela fait quelques années qu'on entend parler de la volonté de la Commune de faire un aménagement de la gare. Il me semble que les années précédentes, des demandes de subventions ont été

2019-090

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2019**

demandées pour ces travaux-là. Cette année, je n'ai pas vu ce projet dans le budget de la ville. J'ai donc un doute et j'aimerais que cela soit un projet qui soit réellement engagé. »

M. le Maire : « Le doute est permis. »

M. PANZA : « Au niveau du contrat d'axe, il y a toujours les 80 000 € qui sont prévus en restes à réaliser. »

M. VERGER : « Cela fait combien d'années que le contrat d'axe prévoit cette somme pour l'aménagement de la gare ? »

M. PANZA : « Je suis d'accord mais on ne peut pas faire plusieurs choses à la fois. »

M. le Maire : « On a eu beaucoup de difficultés pour trouver un investisseur car les investisseurs n'ont pas été inspirés. De plus, la Via Venaissia n'est pas aménagée sur le tronçon de Jonquières à Orange. Il aurait fallu commencer à aménager à partir du chemin des abeillers c'est-à-dire à la limite d'Orange et Jonquières.

Sur tout le territoire de Sarrians, la Via Venaissia est aménagée ce qui donne une plus-value au bâtiment.

La Commune d'Orange nous met la pression mais je rappelle que l'adhésion d'Orange au Syndicat Mixte de la Via Venaissia ne s'est faite que très récemment. Maintenant il faudrait rattraper le temps perdu ce qui est très difficile. On a joué le jeu avec Orange parce l'acquisition de la voie ferrée s'est faite jusqu'à hauteur d'Isover sans qu'Orange soit membre du syndicat. Au bout de deux ou trois ans, beaucoup de personnes se sont donc intéressées au projet de la gare mais ont reculé devant l'investissement qu'il y avait à faire. On a également eu un commerçant de cycles qui était prêt à venir à Jonquières mais il fallait réaliser les travaux en six mois car il était soumis à un bail commercial.

Il y a donc toujours eu des contraintes.

Avec le contrat d'axe, une somme nous est attribuée par le Conseil Régional avec laquelle on pourrait, dans un premier temps, dans le cadre d'un comité de pilotage, aménager la gare de Jonquières au niveau du rez-de-chaussée ; il serait intéressant de réaliser toute la partie gros œuvre qui reste propriété de la commune ; ensuite, il appartiendrait à l'investisseur de faire l'investissement nécessaire.

Cette somme est valide jusqu'à octobre 2020.

Il nous faudra donc mettre très rapidement en place le comité de pilotage pour savoir ce que l'on peut faire au niveau de la gare mais aussi de la maison de garde-barrière, l'abri voyageurs et les sanitaires pour les rendre conformes à la législation.

Après, s'il faut ajouter un complément au niveau de la commune, une décision modificative du budget 2019 pourra être votée.

Cela a été très difficile sur Sarrians ainsi que sur Loriol-du-Comtat, propriété de la Cove, où un restaurant a été ouvert et semble bien fonctionner pour sa première saison ; il faut dire que Loriol-du-Comtat est traversée de part en part par la Via Venaissia ce qui est un plus.

M. VERGER : « Oui mais nous, nous sommes une commune de départ ce qui n'est pas forcément un handicap énorme. Je veux bien que cela soit un argument mais ce qui m'étonne, c'est qu'en tant que Président de la Via Venaissia, on se devait de faire un effort supplémentaire. Cela me semble assez logique.

Nous sommes la dernière commune à faire quelque chose ; les petites communes à côté ont fait des choses et nous, nous n'avons rien fait. Je trouve cela dommage et regrettable.

2019- 091

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2019

Par conséquent, nous ne sommes pas une commune exemplaire en matière de vélo sur les déplacements de la Commune.

Globalement je trouve regrettable qu'on ne joue pas davantage cette carte-là et j'espère que l'on va rattraper le temps perdu assez rapidement. »

M. le Maire : « Je vais déjà essayer de sauver la subvention du Conseil Régional. »

M. VERGER : « Pour la sauver, il faut l'utiliser et cela veut dire qu'il faut mettre en œuvre les travaux. »

M. le Maire : « Justement, on marque une volonté ce soir. »

M. VERGER : « Oui mais c'est pour cela qu'il faut la volonté de signer cette convention. »

M. le Maire : « Le problème est que l'on a une subvention à hauteur de 40%, ce qui est très bien mais s'il nous manque les 60%, la Via Venaissia ne peut pas les financer. »

M. VERGER : « Mais si la Commune prend le relais, pourquoi n'y a-t-il pas de l'argent prévu au budget ? »

M. PANZA : « Au niveau des investissements, il était difficile de cumuler le gros projet de TEPCV portant sur la rénovation des trois bâtiments communaux : salle polyvalente, Ecole du Docteur Boucher et la crèche. On n'aurait donc pas pu cumuler cet investissement avec la rénovation de l'aménagement de la gare qui est un gros projet. C'est sûr que si on n'avait pas eu à rénover l'école du Docteur Boucher, cela se serait fait mais à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas commencer de gros travaux au niveau financier sauf si on contracte un emprunt. »

M. le Maire : « Lorsqu'on a commencé à parler de la Via Venaissia, avant l'acquisition, certains disaient, parfois même dans des réunions publiques à la salle Biscarrat Bombanel, qu'ils ne verraient pas ce projet de leur vivant. Personnellement, j'étais plus optimiste. Qui aurait penser que l'on en fasse autant ? Je sais que ce n'est jamais suffisant : j'accepte les critiques à ce sujet mais si toutes les communes qui ont des opportunités en avaient fait autant durant les dix dernières années, je comprendrais. »

On fait à notre rythme et lorsque le projet et le foncier le permettent, on essaie d'intégrer un déplacement doux pour les vélos et les piétons lors de chaque investissement comme par exemple sur la route de Camaret. »

M. BELMONTET : « Aujourd'hui à priori, on n'a pas forcément les moyens d'investir pour ce projet-là vu que ce n'est pas prévu au budget. »

M. le Maire : « M. BELMONTET, la réunion de ce soir est quand même importante car le Conseil Municipal procède au débat d'orientation budgétaire. C'est vrai que le véritable vote a lieu lors de la prochaine réunion mais ce soir, François PANZA, rapporteur et adjoint aux finances, va faire une présentation très détaillée du budget 2019. Il vient de rappeler à l'instant ce qu'il en était du budget ; j'ai également indiqué que nous pouvions faire des décisions modificatives en cours d'année ce qui est légal. Nous n'en faisons pas souvent mais s'il le faut, nous en ferons. Ce soir, nous devons délibérer et le Syndicat de la Via Venaissia délibèrera ensuite. »

M. BELMONTET : « Avons-nous une idée du projet qui va être mené sur cet espace-là ? »

M. le Maire : « J'ai fait état du projet toute à l'heure ; j'ai indiqué qu'avant tout, la priorité était d'aménager la gare car ce bâtiment fermé a tendance à s'abîmer ; ensuite, il y aura l'abri voyageurs qui est attendant, les sanitaires et enfin la maison du garde-barrière. Je vous ai donné les priorités dans l'ordre. »

2019-**092****PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2019**

M. BELMONTET : « Mais est-ce que des estimations ont été faites car on ne l'a pas vu en commission ? »

M. le Maire : « Il y a quelques années, une estimation a été faite par le CAUE de Vaucluse permettant de faire une demande de subvention au Conseil Régional ; les chiffres doivent être actualisés. Un avenant au contrat d'axe a été fait pour augmenter sa durée car toutes les communes n'ont pas pu faire en trois ans, tout ce qui était demandé. »

M. BELMONTET : « Concernant la durée du bail emphytéotique sur 30 ans, est ce qu'on n'aurait pas pu le prolonger jusqu'à 50 ? »

M. le Maire : « 30 ans c'est ce qui s'est fait sur la COVE à Loriol-du-Comtat et à Sarrians. Les services des domaines n'ont pas réagi car 30 ans, c'est dans l'ordre des choses. »

M. VERMEILLE : « Je pense qu'il serait intéressant qu'un avant-projet sommaire soit présenté en commission ; j'espère qu'on le verra dans les mois à venir. Ce serait logique car ce soir, nous allons prendre une délibération et j'aimerais qu'on puisse y travailler dans la commission concernée assez rapidement. »

M. le Maire : « Je vous ai dit toute à l'heure qu'il y aurait un comité de pilotage constitué d'élus, de techniciens et du CAUE de Vaucluse. Un travail préliminaire va être effectué avec les élus qui ont des délégations en rapport avec ce projet. Ensuite on vous proposera un projet en commission avec une évaluation chiffrée. »

M. BELMONTET : « Ce qui me gêne c'est que lors d'une récente commission, les choses ont été abordé sommairement ; nous n'avons pas du tout parlé du projet qui pouvait être réalisé et maintenant, il nous est demandé de voter sans savoir. Selon ce qu'il y aura sur le bail, cela sera tout simplement plus ou moins intéressant pour la Commune. »

M. le Maire : « Le projet de délibération vous apporte les éléments de réponse. Si cela vous gêne quelque part, il ne faut pas la voter M. BELMONTET. Je ne suis pas là pour vous forcer. »

M. BELMONTET : « La question n'est pas de voter pour ou contre mais de savoir pour quoi on vote tout simplement. Je souhaite savoir quel projet est prévu. Vous-même, vous nous avez dit qu'il y aurait une commission avec les délégués. »

M. le Maire : « Oui, pour choisir les travaux qu'on va réaliser par rapport au budget dont on dispose. »

M. BELMONTET : « Vous nous faites voter quelque chose sans que l'on sache précisément ce qu'il en est. »

M. le Maire : « Au point 3 du projet de délibération, il est noté que ce bail emphytéotique administratif a pour objet l'exécution d'une mission de service public (activités socio-culturelles, commerciales et/ou touristiques). »

M. BELMONTET : « Oui mais nous nous engageons quand même à investir 230 000 € sur ce projet-là. C'est marqué. »

M. le Maire : « L'autre jour, je vous ai fait la même présentation et vous n'avez pas autant réagi que ce soir. »

M. BELMONTET : « C'est normal je le découvrais ; depuis, je l'ai travaillé. »

M. le Maire : « Je ne pense pas que vous l'ayez travaillé M. BELMONTET. »

M. BELMONTET : « Sans cela je ne vous aurais pas posé cette question-là. »

M. le Maire : « Vous n'avez donc pas écouté ce que je vous ai dit toute à l'heure. »

M. BELMONTET : « Je n'ai pas eu de réponse à ma question mais simplement qu'il y aurait des réunions entre les élus qui ont des délégations en rapport avec le projet ; par conséquent, aujourd'hui, on vote sans savoir ce qu'il se fera précisément. »

M. le Maire : « Mais comment voulez-vous intégrer officiellement les élus de la Commune dans un comité de pilotage tant que la volonté du conseil municipal n'est pas de vouloir porter ce projet. »

M. BELMONTET : « Personne n'a dit qu'on ne souhaitait pas porter ce projet ! On aimerait simplement savoir quel projet on doit porter. »

Approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions (P. BELMONTET / T. FLEGON)

4° - CCPRO – APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION

M. VERGER : « Il y avait déjà eu une prestation pour les écoles ? »

M. le Maire : « Effectivement. »

M. VERGER : « C'est une gestion libérale ? »

M. le Maire : « Pas du tout. »

Intervention de M. VERGER suite à la présentation de la fiche action « Education, environnement et développement durable » : ces actions ne sont pas incluses dans le service pour lequel la CCPRO a compétence, c'est à dire le service environnement d'origine qui traite les déchets. »

M. le Maire : « C'est une action qui a été supportée financièrement par l'intercommunalité. »

A mon avis, ce schéma de mutualisation ne va pas vivre d'ici l'année prochaine en raison du récent changement de direction au sein de l'intercommunalité. Jacques BOMPARD ayant succédé à Alain ROCHEBONNE à la présidence de la CCPRO, son directeur général des services et 8 cadres de la mairie d'Orange l'ont suivi à la CCPRO. Il y aura donc une direction commune.

Certains peuvent s'en offusquer mais il faut savoir que cela se fait à la COVE.

Je pense qu'il ne se passera pas beaucoup de choses dans l'année ou le début d'année prochaine mais ce schéma aura eu le mérite d'être voté et d'exister car pour le moment ce n'est qu'un projet.

Ce schéma de mutualisation aurait pu avoir une grande importance si les cinq communes s'entendaient, ce qui est loin d'être le cas. Il y a deux communes sur les cinq qui n'ont pas la même vue sur le rôle de l'intercommunalité, Jonquières et Caderousse qui sont les communes historiques de la création de la CCPRO depuis la fin d'année 1992.

Je regrette ce qui se passe actuellement dans l'intercommunalité.

Je ne jugerai pas la nouvelle présidence car c'est trop tôt mais au niveau de l'ancienne présidence, il y a eu le départ de Sorgues et Bédarrides. On a quand même perdu 44% de la richesse ce qui se répercute sur le budget de Jonquières et des autres communes. De plus, rien n'est réglé avec le départ de Sorgues et Bédarrides car c'est la commune d'origine qui doit porter une partie de la dette pour Sorgues et Bédarrides.

Nous sommes quand même fragilisés et même si cela aurait été difficile, je pense, qu'on aurait pu faire une cohabitation avec Orange, Sorgues et Bédarrides. C'était un problème entre les maires de Sorgues et Orange.

Je tenais à faire cette précision parce qu'une mutualisation nécessite une bonne entente. »

M. VERGER : « Je pense que sur le principe, le schéma de mutualisation me semble être l'essence d'une intercommunalité. Aujourd'hui, on ne peut donc que regretter que notre intercommunalité ne fonctionne

2019-

094

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
28 MARS 2019**

pas correctement. On crée des relations difficiles entre les communes et la structure elle-même. Je me pose bien la question de l'intérêt de voter un schéma de mutualisation dans ce contexte-là. »

M. le Maire : « Personnellement, je le voterai car les services ont travaillé pour cela. Si ce projet ne vit pas correctement, je prendrai une partie de la responsabilité mais au moins il sera voté. »

M. VERMEILLE : « Ne croyez pas que l'on ne s'y intéresse pas, en tout cas en ce qui me concerne. Personnellement, je suis pour la mutualisation car c'est le principe même des intercommunalités. L'intérêt d'une intercommunalité est de mutualiser des moyens financiers, humains et matériels. Les détails que vous avez évoqués n'engagent que vous. »

M. le Maire : « Vous n'avez qu'à lire les articles de presse publiés après chaque Conseil de Communauté ce qui vous donnera une idée. Je suis d'accord sur le principe mais ce schéma de mutualisation ne peut pas être efficace dans le contexte politique que nous connaissons d'autant plus que je m'inscris en faux sur le fait qu'en conférence de presse, le président démissionnaire a dit qu'il avait prévu de démissionner alors que cela n'avait été jamais le cas ; il devait finir son mandat ; il a démissionné car sa Directrice Générale des Services partait et ce, pour un motif pas très glorieux ; cela ne donne pas une bonne image de cette intercommunalité. Je ne mets pas en cause le fait que ce soit la ville centre qui prenne les rennes ; ce que je regarde avant tout, c'est l'efficacité. Le schéma de mutualisation est intéressant mais cela dépend du contexte. D'autres partagent mes positions. Je suis pour une intercommunalité qui fonctionne. On ne laisse pas partir 44% de la richesse comme cela a été fait. »

M. BELMONTET : « C'est pour cela qu'initialement, nous ne sommes pas pour les intercommunalités. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation assez compliquée ; la cohabitation est très difficile et le divorce est quasiment impossible.

Vu que l'intercommunalité est là, nous sommes pour la mutualisation des moyens humains mais au niveau humain, la mutualisation n'est pas forcément très efficace.

Nous voterons donc pour cette mutualisation car cela peut faire économiser de l'argent à la Commune et à l'Intercommunalité mais nous avons un gros doute sur la mutualisation des moyens humains. »

M. le Maire : « Vous votez pour ou contre ? »

M. BELMONTET : « Nous voterons pour. »

M. le Maire : « Je ne vous sens pas tellement enthousiaste M. BELMONTET. »

M. BELMONTET : « Initialement, nous ne sommes pas forcément pour l'Intercommunalité parce que lorsqu'il y a des tensions, cela devient compliqué. Vous l'avez dit vous-même. »

M. le Maire : « Il y a tension et tension. »

M. BELMONTET : « A chaque Conseil Municipal, on entend la même litanie »

Monsieur le Maire : « Je suis obligé de le dire car c'est toujours d'actualité. Personnellement, j'aimerais que les choses s'apaisent. »

Mme MAFFRE : « Sur tout ce qui vient de nous être présenté, il y a le fond et la forme. Pour le vivre au sein de la Communauté de Communes, car le Maire, George-Andrée FLEURY et moi y siégeons, c'est vrai que l'on a vu les choses se dégrader de manière forte ; c'est quand même gravissime. En tant qu'élus, on a forcément de l'intérêt pour cette mutualisation mais force est de constater aussi, que l'on subit des décisions. ORANGE, ville centre, est décisionnaire de tout puisqu'elle détient la majorité absolue. La mutualisation des moyens est effectivement obligatoire, nécessaire et souhaitée. On va voter pour la forme parce qu'effectivement,

2019-

095

sur le principe, on ne peut qu'être pour. Il faut vraiment avoir un œil appuyé sur la Communauté de Communes car qu'on le veuille ou pas, elle est obligatoire ; alors, autant que cela se passe le mieux possible quand c'est possible mais là, ce n'est pas tout à fait le cas. »

M. le Maire : « Dire que le Maire d'Orange a la légalité avec lui du fait qu'il détienne la majorité absolue depuis le départ de Sorgues et Bédarrides, n'est pas un argument en soi. C'est la Loi ; le Maire d'Orange est dans la légalité. »

Mme MAFFRE : « C'est la Loi mais c'est quand même important de souligner qu'Orange a l'absolue majorité et qu'en l'occurrence, on a rarement notre mot à dire sur le fonctionnement de cette communauté de communes. »

Mme SCIACQUA : « Quand vous dites qu'on subit, on peut voir sur des fiches actions que les périmètres géographiques sont différents ; on peut donc par exemple pour les déchets, ne pas participer à la mutualisation. A-t-on la possibilité de faire ce genre de chose ou pas ? »

M. le Maire : « Pour le moment, sur les 11 fiches actions, on a déterminé les axes sur lesquels les communes portaient de l'intérêt en relation avec la CCPRO. »

Mme SCIACQUA : « On n'est donc pas obligé de tout prendre. »

M. le Maire : « Exactement et ce n'est parce qu'on a fait un choix qu'on va l'adopter. Je précise simplement à M. BELMONTET, que pour faire vivre un schéma de mutualisation, il faut une certaine sérénité assortie de confiance entre nous, ce qui n'est pas le cas. A mon avis, ce schéma sera mis de côté un certain temps ce qui est dommage. On a vécu le départ de Sorgues et Bédarrides et maintenant, on vit le changement de direction à un an des municipales ; c'est assez important au sein d'une intercommunalité et ce sont des faits réels. »

Approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (P. VERGER)

5° - PERSONNEL COMMUNAL – PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN AGENT

M. BELMONTET : « On est tout simplement pour à 100%. »

M. AILLOT : « Les agresseurs ont été condamnés à payer des dommages et intérêts mais ils ne sont pas solvables ; cela veut dire qu'ils ne vont pas payer mais la Loi indique que c'est à la Commune de rembourser aux agents les dommages et intérêts : c'est la double peine. Ensuite, le Trésor Public essaiera de se faire rembourser et de remettre cela sur nos comptes. »

Approuvé à l'unanimité.

6° - JOURNEE PROVENCALE 2019 et DEMANDES DE SUBVENTION

Approuvé à l'unanimité.

7° - MANIFESTATIONS CULTURELLES – JUIN / JUILLET 2019

M. VERMEILLE : « On a de la chance cette année : le 21 juin tombe un vendredi. Je trouve donc dommage de ne pas respecter la date nationale du vendredi 21 juin au soir. »

Mme MAFFRE : « La date n'est pas encore arrêtée. Cela fait quelques années que nous célébrons la fête de la musique de manière discrète parce qu'on garde le budget conséquent pour les gros événements, étant donné que les familles vont en général vers les grandes villes comme Avignon ou Orange. Cette année, nous avons été sollicités par la MJC pour organiser la fête de la musique le 22 juin. »

Je ne veux pas en dire davantage car, accompagnée d'Hervé FAURE, j'ai rencontré les membres de la MJC. Nous débattons donc de ce sujet en commission culturelle puis, nous en parlerons au prochain Conseil Municipal. Beaucoup de communes ont fait le choix de décaler la fête de la musique pour éviter la concurrence des grandes villes. »

Approuvé à l'unanimité.

8° - PLAN LOCAL D'URBANISME – MODIFICATION N°3

M. VERMEILLE : « Je voulais avoir des précisions sur le dernier point. On l'avait évoqué en commission dernièrement. Je pense qu'il est important que l'on voit avec Courthézon et que l'on ait les mêmes marges de recul car la route longe les deux communes, Grange Blanche II et Grange Blanche III. Ce serait donc bien que l'on ait le même alignement. Il faut qu'on ait du bon sens. »

M. BELMONTET : « D'autant plus que c'est par rapport à l'axe de la route. »

M. le Maire : « Depuis que vous avez fait cette réflexion en commission, je me suis rendu sur la route de Courthézon à hauteur des transporteurs TER et on voit que la clôture est vraiment au bord du fossé. Il y a 25 mètres parce qu'auparavant la route était départementale et sur la route de Camaret c'est 75 mètres. Suivant la classification de la route départementale, il y a des exigences différentes. Cette route est devenue départementale, interdite aux poids lourds sauf desserte locale donc il n'y a plus la même circulation car il y a un autre itinéraire pour que ces camions puissent passer par ailleurs. A mon avis, Courthézon a dû faire 6 mètres de marges de recul, nous vérifierons. »

Mme FLEURY : « Il y a un règlement pour l'implantation des bâtiments dans cette zone. »

M. VERMEILLE : « La commission urbanisme a été claire ; on a tout évoqué et on s'est mis d'accord. Le seul point que l'on voulait vérifier est celui des marges de recul. C'est la raison pour laquelle j'en reparle ce soir de manière à ce que l'on soit cohérent jusqu'au bout de notre démarche. »

M. le Maire : « Notre Directeur des Services Techniques, présent à la commission, l'a noté. »

M. VERGER : « Concernant le premier point portant sur la modification des secteurs Ac et la proximité des captages, j'insisterai sur le fait qu'effectivement cette mesure privilégie avant tout la protection du captage. Il est donc important que l'on ne perde pas cela de vue. Concernant les marges de recul, 25 mètres me semblaient assez importants mais 6 mètres c'est très peu. Je crains qu'en passant à 6 mètres, cela bloque à l'avenir les possibilités d'aménagement d'une voie et notamment, le développement futur de voies douces. On risque de se retrouver avec des emprises un peu étroites. »

M. VERMEILLE : « Avec 6 mètres de l'axe de la route, cela nous fait 12 mètres. Cela suffirait même si un jour, il y avait le projet de faire une voie douce. »

M. VERGER : « 6 mètres, c'est un schéma urbain. Par rapport à l'axe, cela fait 3 mètres de voies de circulation et il restera 3 mètres derrière ; cela me paraît un peu juste en terme d'aménagement. »

M. le Maire : « Sur la première partie de l'intervention de M. VERGER, il faut dire que si on se permet cela pour la zone Ac, ce qui a été dit en commission est très important. En effet, une importante réunion s'est déroulée à la salle Biscarrat Bombanel en présence de la Chambre d'Agriculture qui a joué un rôle important sur la sensibilisation du monde agricole sur Jonquières, de la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt) et de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Il faut savoir aussi que le Préfet a pesé dans le dossier car on a posé le problème auprès du Sous-Préfet de Carpentras concernant une activité liée à une pépinière agricole qui est au nord de cette zone et qui ne pouvait plus faire la moindre extension.

Il y a des zones plus ou moins sensibles par rapport au captage.

Il a donc été convenu qu'il pouvait y avoir un assouplissement sur ces zones moins impactées où se trouve en particulier la pépinière, à la condition que tout projet soit soumis à un hydrogéologue.

Deuxièmement, sur la route de Camaret, un projet de gîtes dans un bâtiment existant nous avait été soumis et on ne pouvait pas l'accepter car à l'époque, lorsqu'on est passé du P.O.S au P.L.U, il a fallu intégrer cette réglementation. On n'avait pas toutes les mesures de cette réglementation avant 2014 suite à ces deux pollutions du forage de la Commune par des produits utilisés par les agriculteurs ou viticulteurs. Il y a donc eu un assouplissement et ces deux projets pourront être réalisés à la condition qu'il y ait la confirmation de l'hydrogéologue. La Commune doit adopter le règlement avec l'accord des services de l'Etat. Cette délibération va être notifiée au Conseil Régional, au Conseil Départemental, aux trois chambres consulaires, à la C.C.P.R.O et au SCOT du Bassin d'Avignon. »

Approuvé par 22 voix pour et 1 abstention (P. VERGER)

9° - CREATION D'UN VESTIAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION

M. PANZA : « Pour votre information, je vous précise que le montant de la subvention n'a pas été budgété car on n'est pas sûr de l'avoir à 100 %. »

Approuvé à l'unanimité.

10° - COMPTES DE GESTION 2018 – BUDGET PRINCIPAL / BUDGET EAU / BUDGET ASSAINISSEMENT

Tous les comptes de gestion 2018 des budgets Ville, Eau potable et Assainissement sont **approuvés à l'unanimité.**

11° - COMPTES ADMINISTRATIFS 2018 – BUDGET PRINCIPAL / BUDGET EAU / BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, les budgets sont soumis au vote de l'assemblée et **approuvés à l'unanimité.**

12° - BUDGET PRINCIPAL 2018 – AFFECTATION DES RESULTATS

Approuvé par 21 voix pour et 2 abstentions (P. BELMONTET / T.FLEGON)

13° - BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la communication de M. le Maire.

14° - BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 – CONSTATATION DES RESTES A REALISER ET TRANSFERT DES REPORTS

Approuvé à l'unanimité.

15° - BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT 2018 – CLOTURE DES BUDGETS 2018 - TRANSFERT DE L'ACTIF - TRANSFERT DES RESULTATS DU BUDGET

Approuvé à l'unanimité.

16° - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. BELMONTET : « Pour les contrats aidés, on est de moins en moins aidés par le Gouvernement. Est-ce que l'on perçoit les premiers effets du système de prime qui a été mis en place ? »

M. AILLOT : « Le bilan sera fait à la fin du premier semestre ; normalement, cela va baisser vu la mise en place du RIFSEEP ce qui devrait inciter les personnes à être moins malades. »

M. BELMONTET : « Ce qui est bizarre c'est que l'on a moins de recettes que la strate et pour autant, les dotations sont plus faibles. »

M. AILLOT : « Il y a moins de dépenses. »

M. BELMONTET : « Il est étrange que les dotations soient moins importantes. »

M. AILLOT : « Les calculs des dotations sont très compliqués et particuliers. Tous les Gouvernements de ces 30 dernières années promettent de revoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Cela devrait normalement être revu et calculé pour que chacun y trouve son compte. »

M. PANZA : « C'est vrai qu'il y a une grosse différence. »

M. BELMONTET : « En comparant les charges de personnel avec 2014, comment se fait-il qu'il y ait une augmentation de 200 000 € malgré les transferts des compétences à l'intercommunalité ? »

M. PANZA : « Il y en a un eu un seul. »

M. BELMONTET : « Il n'y a pas eu transfert de personnel mais que de compétences. »

M. VERMEILLE : « concernant les charges à caractère général et les charges de gestion courante, on s'aperçoit qu'en 2017, il y a des chiffres qui ne sont pas dans une évolution logique par rapport aux années précédentes. Comment l'expliquez-vous ? »

M. PANZA : « Il s'agit du contrat Enfance-Jeunesse qui varie. »

M. AILLOT : « La Caisse d'Allocations Familiales nous verse l'argent et on reverse plus tard par la suite »

M. VERMEILLE : « En quoi consiste les contrats de prestations de service figurant page 14 ? »

M. PANZA : « Cela concerne les sorties et séjours du centre de loisirs, Génériss System (pour l'informatique), Elis (pour la dératisation), AB COM (pour les alarmes), la psychologue de la crèche, etc. Par comparaison avec les années précédentes, les contrats de prestations ont tendance à augmenter ; nous en avons forcément besoin car nous ne pouvons pas tout faire en interne. »

M. VERMEILLE : « Les charges exceptionnelles on passe de 0 à 275 000 € ? »

M. PANZA : « Il s'agit de l'excédent de l'eau et l'assainissement qui va être reversé à la Communauté de Communes. »

M. PANZA passe la parole à Mme MAFFRE afin de présenter les tarifs proposés pour la fête foraine.

Mme MAFFRE : « On a récemment organisé en mairie une réunion en présence de la police municipale et des forains qui ont bien voulu répondre à notre invitation, l'objet étant de trouver la meilleure

formule lors de l'installation des forains. Jusqu'à présent, les forains payaient au mètre ce qui faisait débat entre ceux qui débordaient d'un mètre ou deux, et ce n'était pas simple pour la police municipale. Par comparaison avec ce qui se pratique ailleurs, il s'avère que la formule au forfait correspond aux attentes des forains et de la police municipale. Plusieurs tarifs seront donc proposés. Sur le fond, rien ne changera sauf, peut-être, une centaine d'euros en plus pour la commune ; par contre, en terme d'installation, ce sera nettement plus pratique et plus équitable pour les forains. »

M. BELMONTET : « Ce sont des tarifs journaliers ? »

Mme MAFFRE : « Toujours pour trois jours, le temps de la fête. »

M. PANZA : « Les montants vous seront communiqués lors du vote du budget le 9 avril prochain. »

M. VERMEILLE : « Concernant la location de salles aux particuliers, il aurait fallu créer une astreinte. Le débat conduit en commission c'était surtout pour dire qu'avec la proposition qui était faite, on diminuait le service public. Je crois que la priorité reste le service public. »

M. BELMONTET : « Je trouve quand même dommage d'augmenter les tarifs pour les particuliers jonquiérois qui louent la salle. C'est quand même une grosse augmentation. »

M. PANZA : « Tout est neuf puisqu'on a tout refait. On a aussi fait une comparaison avec les autres communes. »

M. BELMONTET : « Si l'état des lieux est fait correctement, il ne devrait pas y avoir de dégradations ; en plus, il y a une caution »

M. PANZA : « On ne pourra pas faire d'état des lieux »

M. VERMEILLE : « Ces explications ne me paraissent pas complètes. Il avait été proposé de louer pour un week-end complet ce qui veut dire qu'une personne qui aurait besoin de la salle MJC ou Biscarrat Bombanel un samedi matin, elle la prendrait tout le week-end. »

M. QUESTA : « Si on voulait faire un état des lieux correct, on ne pouvait pas faire autrement. »

M. VERMEILLE : « J'en conviens mais on diminue grandement le service public. »

M. QUESTA : « La salle MJC est réservée aux associations. »

M. PANZA : « Rien n'est figé ; cela peut changer l'année prochaine. On va voir comment cela va évoluer. Ces tarifs sont votés pour 1 an. »

M. VERMEILLE : « Est ce qu'il y avait beaucoup de casse ces derniers temps ? »

M. QUESTA : « Il n'y avait pas de matériels ; il ne risque pas d'y avoir de la casse. On a investi dans la cuisine en mettant un nouveau réfrigérateur, une plaque électrique, une hotte et on a refait les peintures. Voilà pourquoi nous avons augmenté le tarif de cette salle. »

M. VERMEILLE : « Tout s'entend mais pour moi, la priorité doit rester celle des services publics. Si on avait une dizaine de salles, je comprendrais mais nous n'en avons que deux. »

M. PANZA : « On va partir du principe qu'il n'y aura pas de souci. On va être optimiste. »

M. BELMONTET : « Pourriez-vous nous expliquer ce qu'il était prévu au niveau de la subvention de la Région et ce qui a été réalisé ? »

M. PANZA : « La subvention de la Région concerne surtout le TEPCV ; les travaux n'étant pas terminés, la subvention n'a pas encore été versée. »

M. BELMONTET : « Les subventions seront versées à la fin des travaux ? »

M. PANZA : « Oui. Hormis le TEPCV, on a déjà reçu 500 000 € au départ. »

M. BELMONTET : « Sur ce chapitre, est-il prévu de racheter des prêts car certains sont assez importants avec des taux élevés ; par exemple, il reste à rembourser 365 000 euros environ sur le prêt de la Banque Populaire avec un taux de 3,80% ; de même, il reste 593 000 € environ pour les travaux de l'école Mistral avec un taux de 3,29% »

M. PANZA : « Lorsqu'on s'était renseigné, il nous avait été indiqué que la renégociation ne se faisait pas au niveau des collectivités. »

M. le Maire : « Les taux ayant encore baissé, il faudrait donc peut-être refaire une renégociation. »

M. PANZA : « La CCPRO et la Communauté des Sorgues du Comtat ont fait beaucoup d'emprunts ; il y a donc beaucoup d'établissements bancaires, la Poste par exemple, qui ne veulent plus prêter aux communes membres de la CCPRO. »

M. BELMONTET : « Il doit y avoir d'autres banques qui n'appliquent pas cette politique. »

M. PANZA : « Pas autant que cela. L'année dernière, c'est le Crédit Agricole qui a consenti notre emprunt pour l'assainissement. En général le Crédit Agricole répond toujours positivement. »

M. BELMONTET : « Ce serait bien de les contacter compte tenu qu'il reste des sommes importantes à rembourser »

M. PANZA : « La Caisse d'Épargne et La Poste sont bien aussi mais tant qu'il y aura des soucis avec les deux intercommunalités, la Poste ne prêtera pas alors qu'elle est la mieux placée. »

M. VERMEILLE : « sur la ligne 2116 p 37, concernant le cimetière, comment s'explique qu'on soit passé de 144 150 € à 304 500 € en nouveaux crédits ? »

M. PANZA : « On avait déjà 144 150 € qui était une provision et on avait voté ces 304 500 €. Normalement, cette somme aurait dû rester en restes à réaliser mais on les a mis en projets nouveaux. On ne pouvait pas mettre l'emprunt de 700 000 € en restes à réaliser en recettes. »

M. le Maire : « Smart PV concerne tous les panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de l'ancienne crèche, de l'école Dr Boucher Sud et d'une partie de l'école Frédéric Mistral. »

M. le Maire : « Je voulais rajouter qu'au montant des rémunérations principales de 2 900 000€, on a intégré la création d'un poste d'assistant de bibliothèque pour renforcer l'équipe de bibliothécaires bénévoles de la Bibliothèque ATOUT LIRE.

Lors de la dernière assemblée générale de cette association, il a été évoqué une forte progression de la fréquentation dont on peut se réjouir. Les bénévoles ont donc besoin d'aide.

Cette création de poste permettra d'avoir une réflexion à plus ou moins long terme sur l'aménagement d'un nouveau local pour accueillir une telle activité.

A noter enfin que le Conseil Départemental accorde des subventions sur trois ans avec des montants dégressifs pour les Communes de plus de 5 000 habitants.

Le débat clos, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport budgétaire 2019, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. BELMONTET : « Concernant les arrêts de bus, lorsque les bus arrivent le matin de l'avenue des Bourgades et tournent dans l'avenue de la Libération en direction d'Orange, ils s'arrêtent juste en face du

laboratoire et très souvent, ils bloquent toute la circulation. Est-ce que cet arrêt de bus pourrait être décalé d'une centaine de mètres pour libérer cette intersection ? »

M. QUESTA : « Il est vrai que ce transport scolaire occasionne de la gêne car des personnes m'en ont parlé. On ne peut pas décaler les horaires car on doit respecter les horaires scolaires. La seule possibilité serait de décaler l'arrêt de bus vers Intermarché ce qui est prévu dans le projet d'aménagement de cette avenue, depuis le pont de la Seille jusqu'à Intermarché. »

M. BELMONTET : « Avez-vous une date approximative pour le commencement de ces travaux ? »

M. QUESTA : « Non car on termine d'abord les travaux de la route de Camaret. »

M. le Maire : « Face à l'Intermarché, des plaques de béton appelées dalots recouvrent le canal. On ne peut pas positionner un arrêt de bus sur ces dalots qui sont vieillissants et dangereux. Par ailleurs, le financement d'un abribus sera demandé au Conseil Régional comme cela s'est fait sur la route de Carpentras et la route d'Orange au moment de leur rénovation. »

M. QUESTA : « On en profitera également pour faire un aménagement adapté aux personnes en situations d'handicap. »

M. PANZA : « Il faudrait en profiter pour en demander un pour la Maison de Jeunes. »

M. QUESTA : « On y a pensé. Nous avons évoqué la possibilité de le faire faire en régie par les services techniques ou éventuellement, d'en acheter un mais le coût n'est pas le même. »

M. BELMONTET : « Est-ce qu'on connaît la date de fin des travaux TEPCV ? »

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas donner de date pour l'instant ; je reconnais que les délais sont dépassés. J'espère pouvoir vous renseigner à ce sujet lors du prochain Conseil Municipal prévu le 9 Avril. »

M. VERMEILLE : « Récemment, une réunion a eu lieu avec les professionnels de santé, sans les élus car cela avait été décidé à la dernière réunion. Est-ce que des professionnels de santé de Jonquières étaient présents ? Est-ce que la réunion a été bénéfique ? Est-ce qu'on peut avoir un compte-rendu ? »

M. le Maire : « Un compte-rendu sera transmis prochainement. Pour information, la Commune de Sarrisans rencontre la même problématique car les trois médecins généralistes seront à la retraite en même temps d'ici un an. Quand il est dit que le problème est sérieux, on n'exagère pas »

M. VERMEILLE : « Qu'en est-il du projet de M. UNIA qui devait déposer sa demande de permis de construire ? »

M. le Maire : « Il avait déposé un premier dossier qui ne pouvait pas être instruit tant qu'il était incomplet. Dès qu'il sera complet, il sera instruit normalement »

M. BELMONTET : « Est-ce qu'on a un visuel sur la fin des travaux de la route de Camaret ? »

M. le Maire : « C'est un peu comme pour TEPCV, je ne peux pas m'engager sur une date. »

M. VERMEILLE : « Il y a des gens qui y laissent des jantes de voitures ou des pneus. Cette route est dans un état impressionnant et cela ne pourra pas durer encore des mois comme cela. »

M. le Maire : « On a reçu la notification du Tribunal Administratif en date du 11 Février concernant le dossier des compteurs Linky. Les conclusions disent que les articles 4 et 5 de la délibération du Conseil Municipal du 16 juillet 2018 sont annulés. »

S'adressant à M. VERGER : « Pierre, tu étais un peu à l'origine de cette délibération en Conseil Municipal. Quelle est donc ta réaction face à cette décision, sachant qu'on a deux mois pour faire appel ? »

M. AILLOT : « A mon avis, il ne faut pas faire appel. »

M. le Maire : « Attention de ne pas jouer sur les mots car si on adopte une motion dans laquelle on reprend des termes équivalents à ce qui a été dit dans la délibération, on connaît à peu près le résultat. »

M. BELMONTET : « Il faut garder notre position d'autant plus que les dirigeants ont d'autres soucis actuels que de se braquer une partie de la population avec les compteurs Linky. »

M. le Maire : « En attendant, les compteurs Linky continuent à être posés et dans la presse, on en parle beaucoup moins qu'auparavant. »

M. VERMEILLE : « Je pense aussi qu'il faut maintenir notre position. Je suis d'accord pour l'adoption d'une motion et on verra bien. On a pris un cap et il faut le garder. »

M. AILLOT : « Personnellement, je confirme ma position d'adopter une motion. »

L'ordre du jour étant épuisé, le tour de table effectué, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

Fait en Mairie de JONQUIERES,

Le 21 Mai 2019,

Le Maire,
Louis BISCARRAT



La Secrétaire de séance,
Sonia CAPPEAU-FREJABUE

